Zones correspondantes du PLU

UA - Coeur du village d'Allex, forte densité.
UAa : Sous-secteur dans lequel la densité du tissu urbain est maîtrisée
UAar : Sous-secteur concerné par l'aléa inondation par ruissellement et remontée de nappe

UB - Premières extensions urbaines en continuité du village d'Allex, densité moyenne.
UBa : Sous-secteur rue des Ramières concerné par une OAP
UBr : Sous-secteur concerné par l'aléa inondation par ruissellement et remontée de nappe

UC - Extensions pavillonnaires périphériques d'Allex, densité moyenne.
UCa : Sous-secteur dans lequel les commerces sont autorisés
UCr : Sous-secteur concerné par l'aléa inondation par ruissellement et remontée de nappe
UCbr : Sous-secteur à l'est du village concerné par une OAP

UD - Tissu pavillonnaire diffus d'Allex, partiellement desservi en réseaux publics, faible densité
UDa : Sous-secteur tissu résidentiel desservi en assainissement collectif public
UDb : Sous-secteur tissu résidentiel en assainissement autonome
UDc-UDd : Sous-secteurs soumis au risque de glissement de terrain (deux types d'aléas)

UE - Secteurs à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de la commune.
UEa : Sous-secteurs comprenant notamment l'aquarium (commerce).

Ux - Secteur à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune, le long de la D93A.

1AUa - Secteur à urbaniser à vocation principal d'habitat, autour du projet de la MARPA, concerné par une OAP
1AUb - Secteur à urbaniser à vocation principal d'habitat, à l'est du village, concerné par une OAP.
1AUx - Secteur à urbaniser à vocation d'activités économiques en entrée Ouest de la commune, concerné par une OAP

A - Secteurs agricoles, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
At : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) – Château des Ramières.

N - Secteurs naturels d'Allex, à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

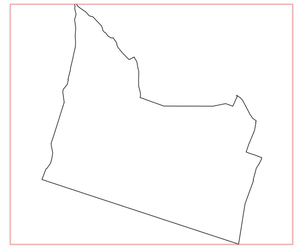

Légende

Zonage du PLU

- Zones du PLU
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Secteurs d'OAP
- Patrimoine remarquable
- Bâtiment pouvant changer de destination

Aléas inondation

- Bande de sécurité des affluents
- Zone de sécurite de la Drôme
- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort
- Aléa inondation par ruissellement et débordement du Canal du Moulin

Marges de recul par rapport aux voies départementales

- Marge de recul par rapport aux habitations
- Marge de recul par rapport aux autres constructions
- Largeur de plate-forme

Servitudes d'utilité publique

- AS1 : Périmètre de protection immédiate des eaux potables et minérales
- AS1 : Périmètre de protection rapprochée des eaux potables et minérales
- AS1 : Périmètre de protection éloignée des eaux potables et minérales
- TMD : Zones de danger autour des canalisations de Transport de Matières Dangereuses
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune d'ALLEX

PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)

PLAN DE ZONAGE

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire en date du 11/03/2020

ECHELLE : 1:8 000	Commune		
Prescription du PLU par délibération 9 Novembre 2009	Arrêt du projet de PLU 20 Septembre 2016	Approbation du PLU	

Parc d'activité Pont Rencontre - 13770 VENELLES
Tél : 04 42 54 05 64 - Fax : 04 42 54 05 74